
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 19 décembre 2024 à 14 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement
Madame Mélissa Cormier, directrice des services administratifs
Monsieur Jean-François Morin, directeur du développement du territoire et des études techniques
Madame Claudia Vega, analyste de dossiers

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 14 h 03.

CA24 25 0321

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2024

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public

10 - Période de questions des membres du conseil

CA24 25 0322

Octroi d'une contribution financière totalisant 125 000 \$, toutes taxes applicables, à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour la mise en œuvre d'une piétonnisation hivernale, dans le cadre du programme « Piétonnisation hivernale 2024-2025 » financé par le SDÉ

ATTENDU l'appel à projet du Service du développement économique pour la mise en place de projets de piétonnisation hivernale d'artères commerciales;

ATTENDU le dépôt et l'acceptation du projet soumis par la SDC Pignons rue Saint-Denis;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

1. D'octroyer une contribution financière de 125 000 \$, toutes taxes applicables, à la SDC Pignons rue Saint-Denis;
2. D'approuver le projet de convention à cet effet, dont la copie est jointe au sommaire décisionnel;
3. D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1248413008

CA24 25 0323

Octroi d'une contribution de 5 000 \$, toutes taxes applicables, à Comité logement du Plateau-Mont-Royal, pour la production d'un outil informatique pour la rédaction des mises en demeure automatisées et approbation du projet de convention à cet effet

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Sterlin

et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 5 000 \$, à l'organisme énuméré ci-dessous, pour la période et le montant indiqués;

Organisme	Projet	Montant
Comité logement du Plateau-Mont-Royal	La production d'un outil informatique pour la rédaction des mises en demeure automatisées.	5 000 \$

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont la copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1243945025

CA24 25 0324

Octroi d'une contribution de 2 000 \$, toutes taxes applicables, à Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal, pour la Guignolée du Plateau-Mont-Royal 2024.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 2 000 \$, à l'organisme énuméré ci-dessous et au montant indiqué :

Organisme	Projet	Montant
Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal	Guignolée du Plateau-Mont-Royal 2024	2 000 \$
TOTAL :		2 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1243945027

CA24 25 0325

Octroi d'une contribution de 500 \$, toutes taxes applicables, à La Porte ouverte Montréal, pour le soutien à l'aide alimentaire pour le temps des Fêtes.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 500 \$, à l'organisme énuméré ci-dessous et au montant indiqué :

Organisme	Projet	Montant
La porte ouverte Montréal	Soutien à l'aide alimentaire pour le temps des Fêtes	500 \$
	TOTAL :	500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1243945026

CA24 25 0326

Approbation de la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

Il est recommandé :

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

1. D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 3^e édition du budget participatif de Montréal :

- Projet 1 : L'Est du Plateau : Pour un milieu de vie plus inclusif
- Projet 2 : Accès AQUA
- Projet 3 : Les fesses au chaud ! Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics
- Projet 4 : Prochaine station : abris-vélos ! Installation de supports à vélo sécurisés
- Projet 5 : Viaducs sécurisés et jolis

2. De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

3. D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1246229001

CA24 25 0327

Édicter une ordonnance afin d'offrir une gratuité sur les frais d'occupation, d'obstruction et de stationnement exigibles à l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public au 4677 rue Saint-Denis (lot 1 443 497) dans le cadre des travaux liés à la transformation du bâtiment où à pignon sur rue l'organisme Plein Milieu couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ATTENDU QUE les travaux de transformation sont réalisés sur un bâtiment où un organisme à but non lucratif a pignon sur rue;

ATTENDU QUE l'arrondissement supporte financièrement la réalisation du projet par le volet de l'occupation du domaine public;

VU l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'autoriser, en vertu de l'article 86 du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement Plateau Mont-Royal - Exercice financier 2024 (2023-12)* une gratuité sur les frais d'occupation, d'obstruction et de stationnement exigibles pour l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public au 4677, rue Saint-Denis (lot 1 443 497) dans le cadre des travaux liés à la transformation du bâtiment où à pignon sur rue l'organisme à but non lucratif Plein Milieu, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1246235007

CA24 25 0328

Adoption du Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial - Exercice financier 2025 (2024-23)

ATTENDU QUE des demandes de soutien financier ont été formulées par les quatre Sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement;

ATTENDU QUE ce conseil accepte de contribuer financièrement aux projets soumis par ces SDC;

ATTENDU QU'EN vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'arrondissement peut consentir des subventions aux SDC de son territoire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 458.42 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le financement des SDC est soumis à l'adoption d'un règlement destiné à cette fin;

ATTENDU QUE les subventions à accorder s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe 1 (Dynamisation des artères commerciales) du plan d'action en commerce de la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial* pour la tenue d'activités de mise en valeur, d'animation, de promotion et de piétonnalisations contribuant au rayonnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel, et réserver les sommes nécessaires pour sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1240318011

CA24 25 0329

Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025 (2024-12)

VU l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025 (2024-12) à la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

VU le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

CONSIDÉRANT qu'un changement a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt, soit :

- l'article 26 b) ii) aurait dû se lire 2.15\$ au lieu de 2.25\$ et l'article 26 b) iii) aurait dû se lire 2.65\$ au lieu de 2.75\$.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

Il est, par conséquent, recommandé :

D'adopter, avec changement, le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025 (2024-12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1248863011

CA24 25 0330

Approbation de la nomination de Roch Langelier à titre de directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, en date du 28 décembre 2024

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'approuver la nomination de Roch Langelier (matricule: 100162317) à titre de directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, en date du 28 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1246092003

CA24 25 0331

Levée de la séance

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2024. Il est 14 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.00

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Me Karen Loko
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2025.